



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet de budget primitif 2018 est fidèle aux orientations budgétaires dont nous avons débattu le 19 octobre dernier. Il s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à 1,367 milliard d'euros contre 1,386 milliard d'euros au BP 2017.

Ce budget est marqué par la poursuite de la stratégie budgétaire rigoureuse arrêtée il y a 9 ans. La gestion saine et efficace de l'argent public demeure en effet notre priorité.

A l'inverse de la majorité des départements, nous faisons donc le choix, cette année encore, de ne pas utiliser le levier fiscal afin de protéger le pouvoir d'achat des Maralpins. **Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est stabilisé** à 12,42%, nettement en-dessous de la moyenne des départements millionnaires (16,41% en 2017).

Face aux difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités locales, nombre d'entre elles réduisent leur politique d'investissement, diminuant ainsi leur contribution à l'activité économique. Le Département des Alpes-Maritimes, en revanche, **maintiendra en 2018 un haut niveau d'investissement** afin de soutenir l'emploi local et de promouvoir la compétitivité de notre territoire. 220 M€ sont ainsi inscrits au budget primitif 2018.

La maîtrise de la dette est également une priorité. Après un désendettement de 11 M€ en 2015, de 44,4 M€ en 2016 et de 35 M€ en 2017, la diminution de notre encours de dette se poursuivra en 2018, portant notre désendettement à 108 M€ en quatre ans, ce qui représente une diminution de 12% de l'encours.

Nos efforts de **rationalisation et d'optimisation des dépenses de fonctionnement** nous permettent de gérer au plus juste les dépenses courantes. Les montants prévus sur ces postes budgétaires sont, à périmètre constant, stabilisés depuis 9 ans tout en consacrant les crédits nécessaires à nos missions, en particulier dans les domaines des solidarités humaines et territoriales, de l'éducation, de la culture et du sport.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent désormais à 916 M€ (hors dette, hors Métropole et hors fonds de péréquation), suite au transfert de la compétence transports à la Région.

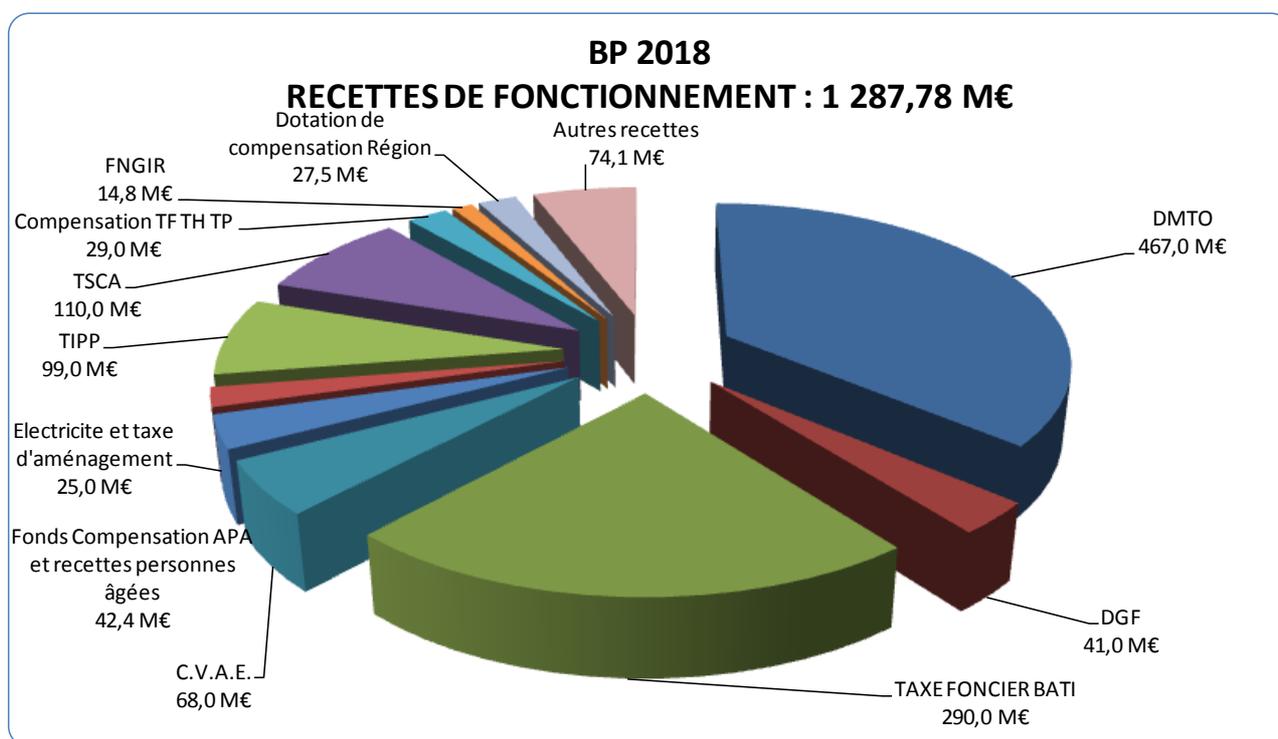
Enfin, notre ambition est de promouvoir **deux axes stratégiques forts, le "Smart Deal" et le "Green Deal"**, pour que le Département des Alpes-Maritimes devienne un leader à la fois dans la transition numérique et dans la transition environnementale.

Faire du Département une collectivité de référence dans le déploiement des technologies dans des domaines aussi variés que le multimédia éducatif, l'accompagnement social ou l'accompagnement des seniors pour améliorer le service rendu aux usagers, et poursuivre l'engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et dans le Plan Climat Énergie, feront partie intégrante des défis à relever dès 2018.

LES RECETTES

Les recettes inscrites en 2018 s'élèvent à 1,367 milliard d'euros dont 1,288 milliard d'euros en fonctionnement et 79,5 millions d'euros en investissement.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



1. La stabilité fiscale :

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, je vous propose de ne pas augmenter la fiscalité pour la neuvième année consécutive et de conserver le taux de 12,42 %.

2. La poursuite du désengagement de l'État :

L'année 2018 sera marquée une fois encore par la faiblesse des concours financiers de l'État au Département.

Après quatre années consécutives de baisse, la dotation globale de fonctionnement se stabilise à son niveau le plus bas à 41 M€, comme en 2017. Elle a été diminuée de plus des deux tiers de sa valeur puisqu'elle s'élevait à 130 M€ en 2013.

À cette recette, s'ajoutent d'autres concours de l'État : les compensations d'exonération de taxes pour 31 M€ (dont 16,2 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP) en baisse de 3 M€ par rapport à 2017, le fonds de compensation pour l'APA pour 42,4 M€ ainsi que la compensation du handicap pour 8,2 M€.

3. Les recettes fiscales et compensations de l'État :

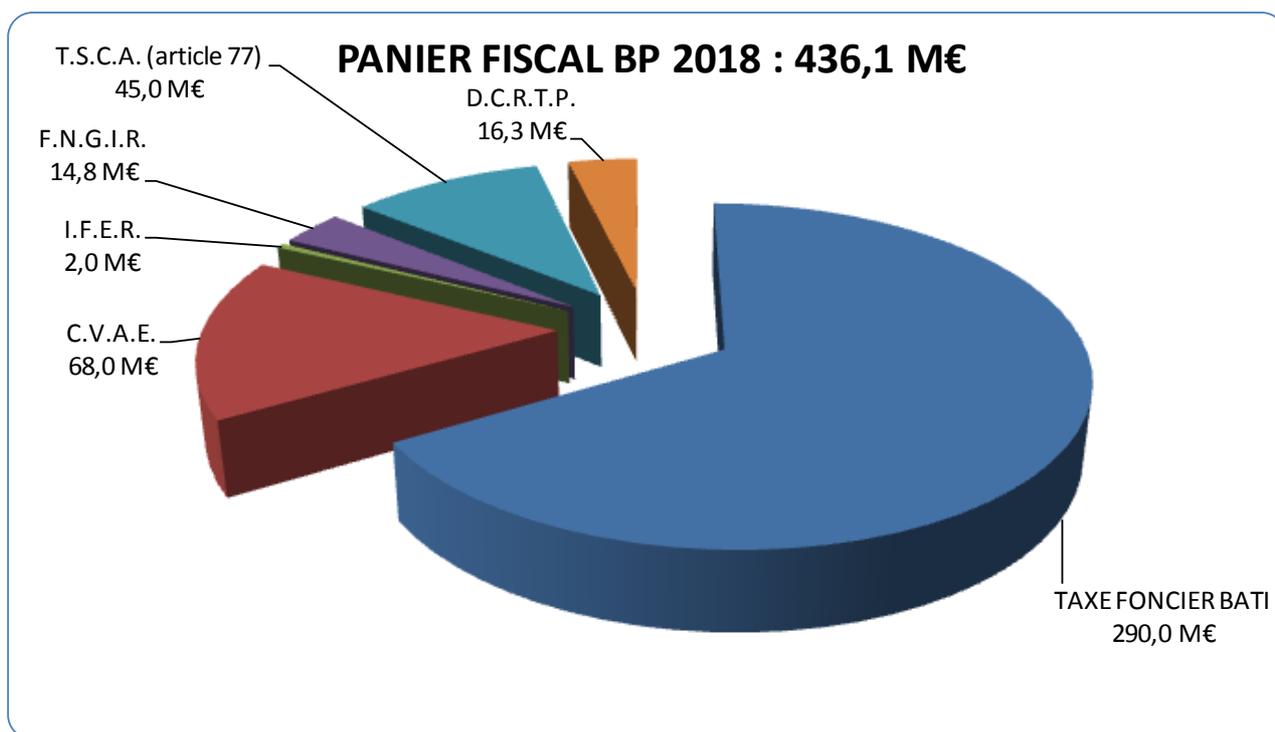
Le département bénéficie des recettes fiscales suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 290 M€ ;
- 23,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit 68 M€, contre 48,5 % en 2016. En effet, en 2017, la région a récupéré 25 points de CVAE auparavant attribuée au Département pour compenser le transfert de la compétence transports. L'écart entre le coût des transports réellement transféré et le montant de la CVAE perçu par la Région fera l'objet d'un versement de la Région au Département d'une compensation financière de 27,53 M€ en 2018 ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 2 M€ ;

A ces recettes s'ajoutent les compensations, en forte baisse, versées par l'État au titre :

- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) : 16,25 M€ contre 19,2 M€ auparavant ;
- du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 14,8 M€ ;
- de la part de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (« TSCA art. 77 ») liée à la réforme fiscale : 45 M€.

Le graphique ci-après présente le panier fiscal du Département au BP 2018. Il s'élève à 436,1 M€ contre 434,1 M€ au BP 2017.



4. Les autres taxes :

- La compensation du revenu de solidarité active (RSA) et de la part majorée : 99 M€. Cette année encore, l'État ne compensera pas intégralement les dépenses du RSA qui sont estimées à 135 M€. **Entre 2009 et 2017 en cumulé, le reste à charge constaté aux comptes administratifs sur les trois allocations individuelles de solidarité s'élève à près de 1 111 M€.**

- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (« TSCA art. 52 et 53 » - loi de finances pour 2005) : 65 M€ contre 72 M€ au BP 2017.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité s'élève à 16 M€.

- La taxe d'aménagement s'élève à 9 M€.

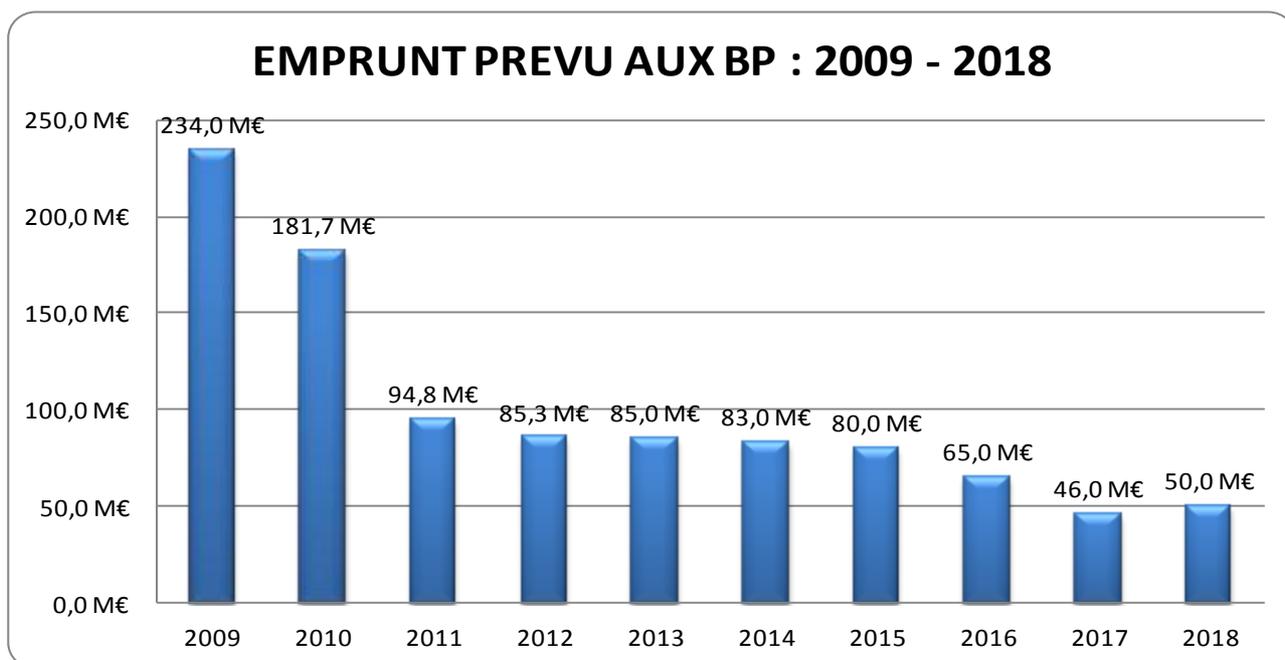
5. Les droits de mutation :

L'année 2017 a été marquée par une hausse des encaissements de plus de 50 M€ par rapport à 2016. Cette hausse, anticipée dès le BP 2017, permet de compenser une partie de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de notre participation au fonds de péréquation. Selon les estimations de nos partenaires, l'année 2018 devrait encore être bien orientée. C'est pourquoi je vous propose d'inscrire un montant de droits de mutation de 467 M€ bruts, en poursuivant la croissance tendancielle observée entre 2016 et 2017.

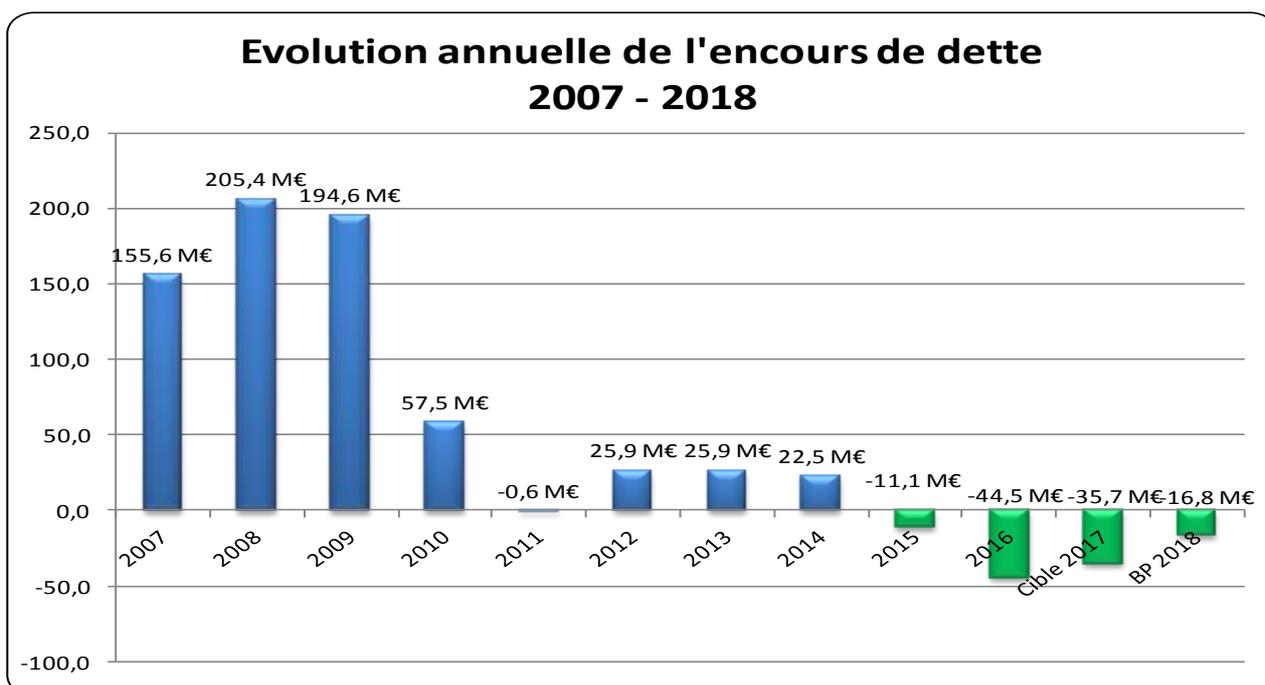
II. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement sont marquées par notre volonté de diminuer notre dette en limitant notre recours à l'emprunt, dans le prolongement de ce qui est initié depuis 2015.

Comme nous en avons débattu le 19 octobre dernier, je vous propose pour 2018 d'inscrire 50 M€ d'emprunt. Le remboursement du capital de la dette s'élevant à 66,8 M€. Cela se traduira par un désendettement d'au moins 16,8 M€ en 2018, portant notre désendettement sur 4 ans à 108 M€, ce qui représente une diminution de 12% de l'encours de dette de la collectivité.



Ainsi, l'évolution de l'encours de dette est marquée par un désendettement sur les exercices 2015 à 2018 :

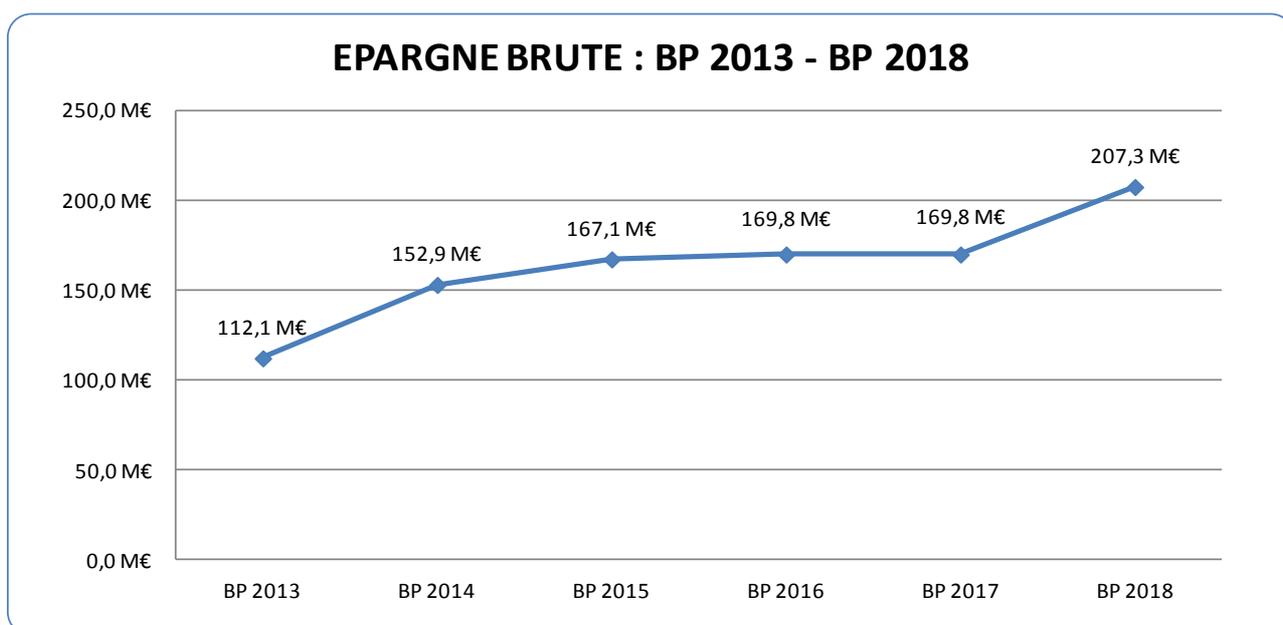


Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 29,5 M€, soit un total de recettes réelles d'investissement de 79,5 M€.

Concernant les dotations de l'État, celles-ci représentent 19 M€ et comprennent la dotation globale d'équipement (DGE) part rurale pour 1,5 M€, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) pour 4,5 M€ et le fonds de compensation de la TVA pour 13 M€. Les autres recettes d'investissement enfin s'élèvent à 10,5 M€.

III. L'EPARGNE :

Malgré la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement et la hausse des prélèvements au titre de la péréquation de 7,6 M€, notre épargne brute s'élève au BP 2018 à **207,3 M€**, soit 37,5 M€ de plus qu'au BP 2017 grâce à la poursuite des efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Le Département conserve ainsi une situation financière saine.



LES DEPENSES

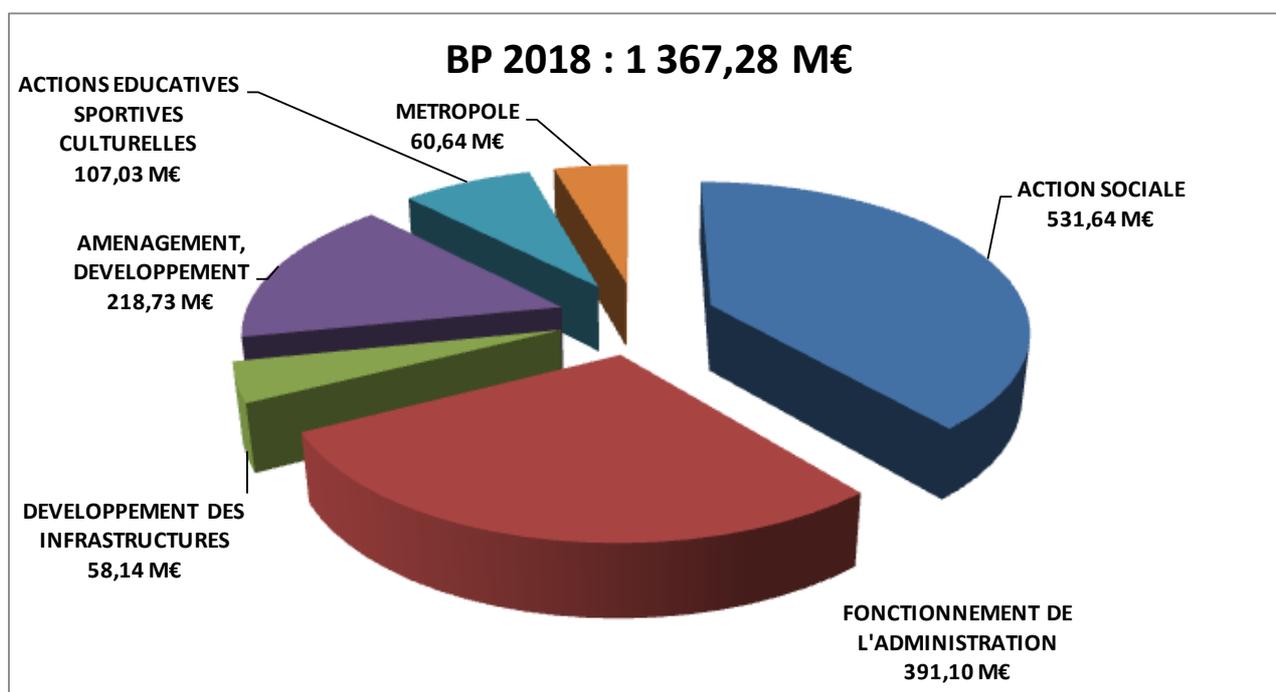
Pour la 10^{ème} année consécutive, le Département fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement une priorité afin de conserver des marges de manœuvre pour l'investissement. Cette année encore, tout comme au BP 2017, nos efforts doivent être poursuivis. La stabilisation de la DGF, après quatre années de baisse, ainsi que l'augmentation des fonds de péréquation nécessitent des efforts supplémentaires de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 916 M€, hors dette, dotation à la Métropole et fonds de péréquation. À périmètre constant, elles sont maintenues au même niveau qu'au BP 2017, la diminution provenant du transfert de la compétence transport à la Région.

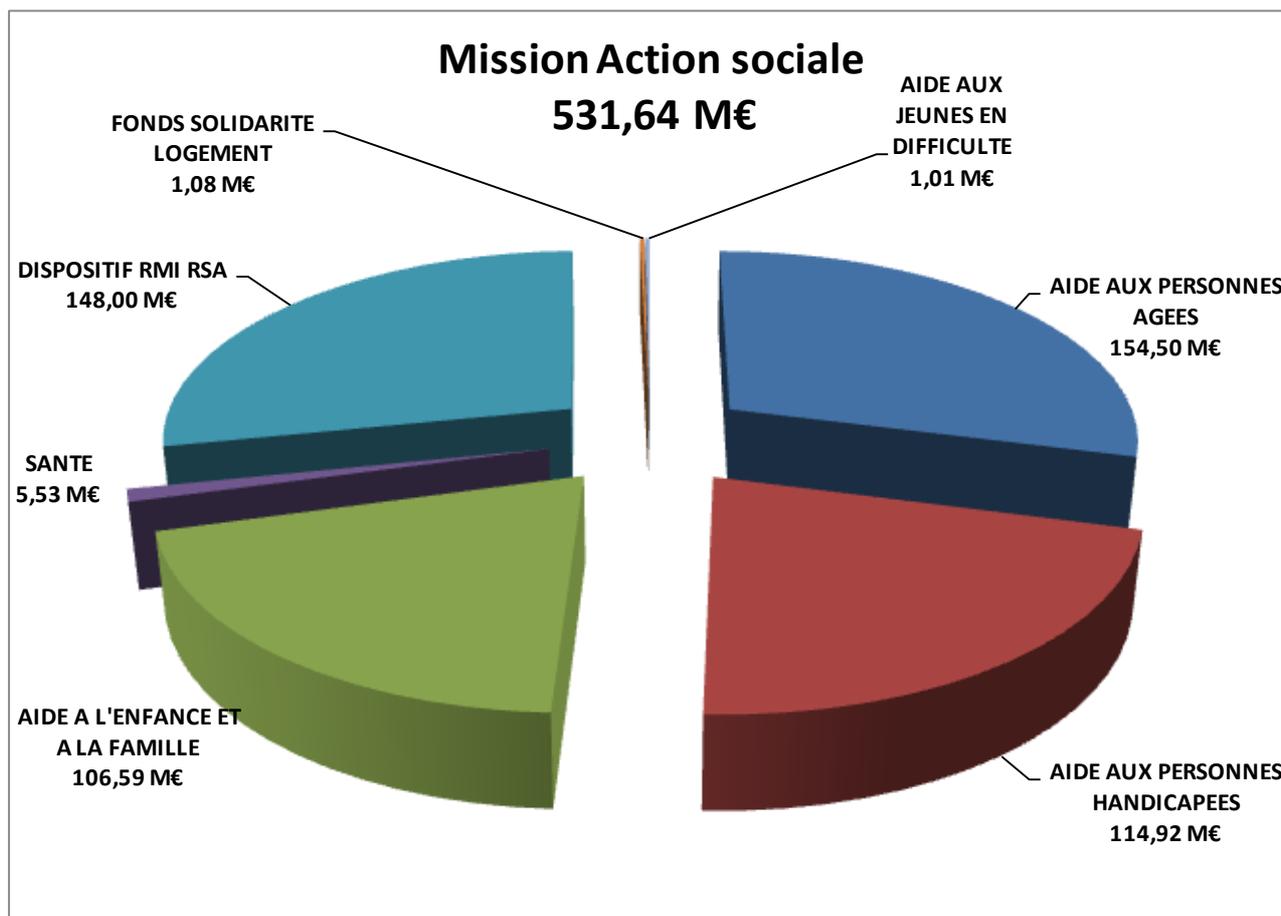
La maîtrise des dépenses de personnel sera poursuivie, les crédits de fonctionnement consacrés aux ressources humaines étant contenus au niveau du BP 2017 avec 178,3 M€.

La dotation de compensation à la Métropole est fixée à 49,69 M€ ainsi que 10,95 M€ relatifs au remboursement du capital de la dette transférée (171,5 M€). Enfin, notre participation au fonds de péréquation des DMTO et au fonds de solidarité qui devraient s'élever pour 2018 à 49,80 M€.

Les dépenses par mission sont présentées dans le graphique ci-dessous.



1. MISSION ACTION SOCIALE



Les missions d'action sociale sont au cœur du champ d'intervention du Département ; cette compétence majeure mobilisera 531,64 M€ de crédits en 2018, dont 527,13 M€ en section de fonctionnement et 4,51 M€ en section d'investissement.

L'essentiel de ces crédits est affecté à deux grands axes d'action :

- les allocations individuelles de solidarités (AIS) qui sont constituées de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA) ;
- les établissements et services prévus dans le cadre des schémas gérontologique, handicap et enfance.

❖ **Politique en faveur des personnes âgées**

Les crédits attribués s'élèvent à 154,5 M€ en 2018, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2017.

La politique en faveur des personnes âgées s'articule autour de 4 axes :

- adapter, soutenir et suivre les dispositifs d'hébergement ;
- promouvoir et structurer l'accompagnement à domicile ;
- optimiser la coordination départementale gérontologique ;
- poursuivre la lutte contre la maladie d'Alzheimer.

1- Adapter, soutenir et suivre les dispositifs d'hébergement

Le Département participe aux frais d'hébergement de 3 500 personnes âgées et prend en charge la dépendance de 10 600 d'entre elles.

Renforcer les moyens des structures pour personnes âgées dans un objectif de qualité

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) a prévu des réformes importantes pour les EHPAD, à partir de 2017 :

- la signature de Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), entre le Département, l'Agence régionale de santé (ARS) et les EHPAD du département, concernés par cette réforme, dans le cadre d'une programmation fixée conjointement avec l'ARS sur une période de cinq ans ;
- la mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD, au titre de la dépendance, en fonction du niveau de dépendance des résidents. Ce nouveau dispositif s'organise sur la base d'un indicateur : la valeur moyenne du point GIR départemental, arrêté chaque année par le Président du Département.

Il est proposé, dans le cadre de l'enveloppe limitative prévue à l'article L 313-8 du CASF et de la contractualisation budgétaire :

- au titre de l'hébergement, de maintenir un dispositif tarifaire, compatible avec les revenus des personnes âgées et permettant de conforter les conditions d'accueil et de prise en charge ;
- au titre de la dépendance, de poursuivre une démarche d'amélioration continue de la qualité de prise en charge en allouant notamment des moyens supplémentaires aux EHPAD, sur la base d'une évolution sensible de la valeur moyenne du point GIR départemental, pour la fixer à 6 €, soit une augmentation de 5,6 %, dans le cadre réglementaire de la convergence tarifaire et la signature des CPOM.

Développer et diversifier l'offre pour répondre aux besoins

S'agissant des EHPAD, il convient de rappeler que sur les 2 308 lits autorisés conjointement avec l'ARS, 177 lits sont encore en attente de financement au titre des soins par l'ARS, pour être en mesure d'ouvrir. Aujourd'hui, il est possible de proposer l'ouverture de 66 de ces 177 lits, au regard des financements soins, désormais disponibles.

En ce qui concerne les résidences autonomie, le Département en compte 21 pour 1 305 places, dont 574 places habilitées au titre de l'aide sociale.

En 2018, 220 places dont 35 à l'aide sociale seront ouvertes. Le développement de ce type d'accueil pourra se poursuivre en 2018, avec le lancement d'un quatrième appel à projets, pour 100

nouvelles places financièrement accessibles, dont une partie réservée à l'accueil des handicapés vieillissants.

2- Promouvoir et structurer l'accompagnement à domicile

Le Département participe à l'accompagnement à domicile de plus de 20 000 personnes âgées, dont 15 000 au titre de l'APA à domicile.

Il assure notamment la cohésion des acteurs et des actions à travers la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Il renforce également l'accompagnement à domicile et simplifie les démarches des usagers. Il participe à la sécurisation et l'adaptation des logements.

Par ailleurs, la loi ASV a confié au Département la gestion des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre d'un dispositif d'autorisation. Le département des Alpes-Maritimes compte près de 200 SAAD désormais autorisés qui prennent en charge plus de 10 000 personnes âgées au titre de l'APA, pour un total annuel de plus de 2 000 000 heures, représentant un coût annuel de plus de 40 M€.

3- Optimiser la coordination des dispositifs et des actions en faveur des personnes âgées.

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, le Département pilote les politiques en faveur des personnes âgées et coordonne l'ensemble des actions menées dans ce champ de compétence. Il est garant de la mise en œuvre de ces actions par l'ensemble des acteurs.

4- Poursuivre la lutte contre la maladie d'Alzheimer

Le Département s'est engagé fortement en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés, à travers notamment le plan départemental Alzheimer qui a permis :

- le développement des places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire ;
- la création de structures innovantes adaptées ;
- le déploiement de la méthode Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) et l'implication dans sa gouvernance.

❖ Politique en faveur des personnes handicapées

Les crédits affectés s'élèvent à 114,9 M€ et sont en hausse de 6,4 M€ par rapport à 2017.

À ce jour, 4 579 personnes bénéficient des actions départementales au titre du maintien à domicile et 2 556 personnes au titre de la prise en charge par des structures spécialisées.

Le cadre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées, adopté par délibération de l'assemblée départementale le 31 janvier 2014, constitue le socle de la politique du Département en faveur des personnes handicapées.

- *Hébergement des personnes handicapées :*

L'adaptation, le soutien et le suivi des structures seront cette année encore une priorité du Département dans le cadre de la généralisation de la contractualisation avec les établissements (CPOM). A ce jour, les 19 gestionnaires de structures pour handicapés ont signé un CPOM.

Pour 2018, les dispositions tarifaires prévues en termes d'hébergement sont un taux d'évolution des dépenses de +0,2% pour les signataires de CPOM.

- *Accompagnement des personnes handicapées à domicile :*

En parallèle, la promotion et la structuration de l'accompagnement à domicile seront renforcées. 2 900 personnes bénéficient actuellement de la prestation de compensation du handicap (PCH). Après une montée en charge régulière et importante, le nombre de bénéficiaires de la PCH semble se stabiliser. À ces bénéficiaires de la PCH viennent s'ajouter les bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), qui sont au nombre de 1 380 personnes.

Le Département poursuivra ses actions de simplification des démarches pour les usagers et de formation pour les professionnels et les aidants. La prochaine étape vise à pouvoir constituer les dossiers de demande de PCH en ligne dans la logique volontariste engagée par le Département en matière de Smart Deal.

Par ailleurs, la loi ASV confie au Département la gestion des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre d'un dispositif d'autorisation.

Le département des Alpes-Maritimes compte près de 200 SAAD désormais autorisés qui prennent en charge près de 1 000 personnes handicapées au titre de la PCH, pour un total annuel de près de 700 000 heures, représentant un coût annuel de plus de 13 M€.

- *Actions en faveur des enfants handicapés :*

Suite au transfert de la compétence transport interurbain et scolaire en 2017, le transport scolaire des enfants handicapés, dernière compétence du Département en matière de transports, sera intégré à compter du 1^{er} janvier 2018 sur cette politique et représente 6,4 M€ de crédits.

- *Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :*

Enfin, la MDPH poursuivra la mise en œuvre du dispositif « réponse accompagnée pour tous » qui s'inscrit dans un cadre de concertation avec les partenaires.

❖ **Politique en faveur de l'enfance et de la famille**

106,59 M€ sont inscrits en dépense, en légère hausse de 0,78 M€ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement concentrés sur les programmes accompagnement social et placement enfants famille.

- *Médiation scolaire et prévention spécialisée :*

Le Département soutient les actions de prévention à travers la prévention spécialisée et la médiation scolaire. Depuis le 1er janvier 2017, le Département a transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur le dispositif de prévention spécialisée sur son territoire. Le Département continue d'intervenir sur les territoires des communes d'Antibes, Vallauris, Cannes ouest, Cannes est, Grasse nord et Grasse sud, sur le fondement des conventions signées avec deux opérateurs, les associations Montjoye et ADSEA, pour accomplir cette mission obligatoire.

Quant au dispositif de médiation et de sécurité scolaire, il a été étendu à tous les collèges du département à la rentrée scolaire 2017-2018. Le dispositif a été confié aux associations P@je et la Semeuse par une procédure d'appel d'offres ouvert de marchés publics, pour une durée annuelle, reconductible 3 fois, chacune intervenant sur des collèges identifiés.

- *Lutte contre la radicalisation*

En matière de lutte contre la radicalisation le Département s'est fortement impliqué. Ainsi d'octobre 2014 au 31 octobre 2017, 359 signalements de radicalisation de jeunes ont été reçus à l'Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement (ADRET), dont 64 situations ont fait l'objet d'une transmission au Parquet des Mineurs. 100 % des mineurs signalés ont fait ou font l'objet d'un suivi personnalisé par les services des Maisons des solidarités départementales (MSD). Entre février 2015 et octobre 2017, 1 862 personnels du Département et de ses partenaires associatifs ont été sensibilisés au phénomène de la radicalisation. Un protocole d'échange d'informations a également été conclu entre le Département et la Préfecture le 24 juin 2015, permettant de renforcer l'efficacité du maillage territorial.

Des actions avec les collégiens et les Parquets des mineurs de Nice et de Grasse (promotion des valeurs républicaines et de la citoyenneté) ont été initiées pendant l'année scolaire 2016-2017 : échanges sur le thème de la cyber violence et des dangers d'internet avec des élèves de 4ème et les délégués de classe de différents collèges suivis par des visites des institutions judiciaires par les collégiens qui ont pu assister à des audiences correctionnelles.

- *Actions de prévention de santé, d'accompagnement et de soutien à la parentalité*

La prévention est au cœur de la mission de santé du service de PMI et constitue un axe fort du schéma départemental de l'enfance décliné en actions autour de la naissance, du repérage des troubles du développement du nourrisson, de l'enfant en école maternelle et de la santé des jeunes.

Depuis le 1er novembre 2017, le Département s'est engagé dans un dispositif supplémentaire type Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour mieux accompagner les femmes enceintes et/ou avec enfant dont l'aîné a moins de 3 ans.

Dans le cadre du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), il est prévu un renforcement financier à partir de 2017 sur deux ans, de 100 000 € annuels pour des projets spécifiques concernant la prise en charge précoce des enfants atteints d'autisme. Trois Centres d'action médicosychosociale précoce (CAMSP) sur les six ont été retenus suite à un appel à projets de l'Agence régionale de santé (ARS) : CAMSP d'Antibes, de Grasse et du CHU de Nice.

Pour rappel, les CAMSP sont financés à hauteur de 20 % par le Département et de 80 % par l'ARS. Pour 2018, la contribution départementale s'élèvera à 789 007,65 €.

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et le Carrefour santé jeunes (CSJ) participent à la prévention de l'infertilité, des IST, des cancers notamment en participant à l'organisation de la campagne départementale de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV), des IVG, des grossesses non désirées, des violences faites aux femmes.

- *Aide sociale à l'enfance :*

Aujourd'hui 1 722 enfants sont admis à l'aide sociale à l'enfance du Département. Les Alpes-Maritimes disposent de 830 places en institution (dont 174 au titre du Foyer départemental de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM) et 564 dans les 14 établissements privés associatifs et 2 lieux de vie et d'accueil et 92 places en établissements et services mères-parents-enfants). Les enfants sont aussi accueillis chez les 350 assistants familiaux agréés (700 enfants en moyenne en bénéficient). En 2016, l'ADRET a reçu 5 411 informations préoccupantes et 4 590 depuis le 1er janvier 2017.

Les objectifs poursuivis à court terme concernent le développement du Placement à domicile (PAD) notamment pour les adolescents et les plus jeunes, l'augmentation du nombre de mesures d'aide à domicile en milieu ouvert (AEMO), et la nécessité de s'attacher à conduire les jeunes à l'autonomie dès leur sortie du dispositif à leur majorité.

A ce jour, 8 CPOM sont en cours. 2 ont été signés avant 2015 avec les associations ADSEA 06 et ALC pour 5 ans, et depuis le 1er janvier 2015, 6 ont été signés avec l'association Montjoye, la Fondation Lenval, la Fondation Patronage Saint-Pierre-Actes, la Croix rouge française et le Foyer départemental de l'enfance des Alpes-Maritimes pour 3 ans, et avec l'association Le Rayon de soleil pour 4 ans. Sur ces 8 contrats, 5 sont à renouveler au 1er janvier 2018, dont 4 pour une durée de 5 ans et 1 pour 3 ans.

La poursuite de la diversification des modes de prise en charge conjuguée à une optimisation de l'allocation des moyens est l'axe central des discussions engagées dans le cadre de la contractualisation des CPOM.

❖ **Politique en faveur de la santé**

Le Département consacre aux politiques de santé 5,53 M€ en 2018 dont 4 M€ sont affectés à la section d'investissement et 1,53 M€ à la section de fonctionnement.

Les actions menées au titre de la prévention seront poursuivies en 2018 dans les domaines de l'information, du dépistage et du diagnostic des infections sexuellement transmissibles, du dépistage des cancers du sein et colorectal et des vaccinations.

En 2017, des appels à projets pilotés par les ARS ont été lancés afin de stimuler la pratique de la télémédecine. Le Département poursuit le maintien, dans le cadre de la stratégie nationale de santé, de ces actions avec les partenaires qui le souhaitent. Il se positionne notamment dans le développement des programmes de téléformation à destination des personnels des établissements médico-sociaux et des maisons de santé pluri-professionnelles.

Enfin, depuis 2006, neuf appels à projets santé ont été lancés afin de favoriser et d'accompagner la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, dans le département des Alpes-Maritimes. 205 projets ont mobilisé 28,57 M€ de crédits d'investissement du budget départemental.

Un dixième appel à projets santé sera lancé par le Département en 2018 avec pour objectif de soutenir des projets innovants en matière de technologies ou d'usage.

❖ **Dispositif RSA**

Ce dispositif concerne le programme départemental d'insertion (PDI), l'allocation RSA et le financement des contrats aidés, les crédits inscrits s'élèvent à 148 M€. L'allocation RSA inscrite au budget est stable avec 135 M€.

S'agissant du PDI, la nouvelle orientation donnée par le Plan emploi 06 de 2014 autour du retour à l'emploi des allocataires et la gestion rigoureuse du versement de l'allocation présente des résultats encourageants. Entre juin 2014 et juin 2017, le nombre d'allocataires du RSA a baissé de 5,2 % dans les Alpes-Maritimes. A contrario, le niveau national a connu dans la même période une augmentation de 0,3 % du nombre d'allocataires (départements métropolitains). Cette baisse du nombre de bénéficiaires est d'autant plus remarquable que le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 6,3 % entre juin 2014 et juin 2017 dans notre département.

Le nouveau PDI 2018/2020 prévoit notamment, le plein déploiement des centres d'orientation des bénéficiaires du RSA, le renforcement de l'action « Flash emploi », la poursuite de l'action des Espaces territoriaux d'insertion et de contrôle, le déploiement d'une action de soutien à la mobilité sur l'ensemble du territoire.

Dans les Alpes-Maritimes, fin août 2017, le nombre d'allocataires (données CAF quasi consolidées) s'établit à 23 116 foyers bénéficiaires du RSA à la charge du Département, chiffre le plus bas depuis mars 2013.

Au plan financier, les dépenses ont cessé leur progression, en dépit de la revalorisation de 2 % du montant du RSA en septembre 2017. Les crédits prévus au projet de budget primitif 2018 s'élèvent à 135 M€ en dépenses et 99 M€ en recettes.

❖ **Politique en faveur du fonds de solidarité logement**

Depuis 2014, le nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014-2018 est en cours. Il s'articule autour de deux axes forts : l'amélioration des offres de logement et la facilitation de l'accès au logement aux publics ciblés. Ce plan se concrétise dans le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Au 1er janvier 2017, le FSL a été transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la part qui correspond à ce territoire. Le Département conserve la compétence en dehors de ce périmètre.

Pour conduire cette politique, une dotation départementale de 1,08 M€ est prévue. Les autres recettes proviennent principalement du remboursement des prêts et des participations des distributeurs d'énergie et d'eau, des bailleurs sociaux et de quelques communes participant volontairement au fonds.

❖ **Politique en faveur des jeunes adultes**

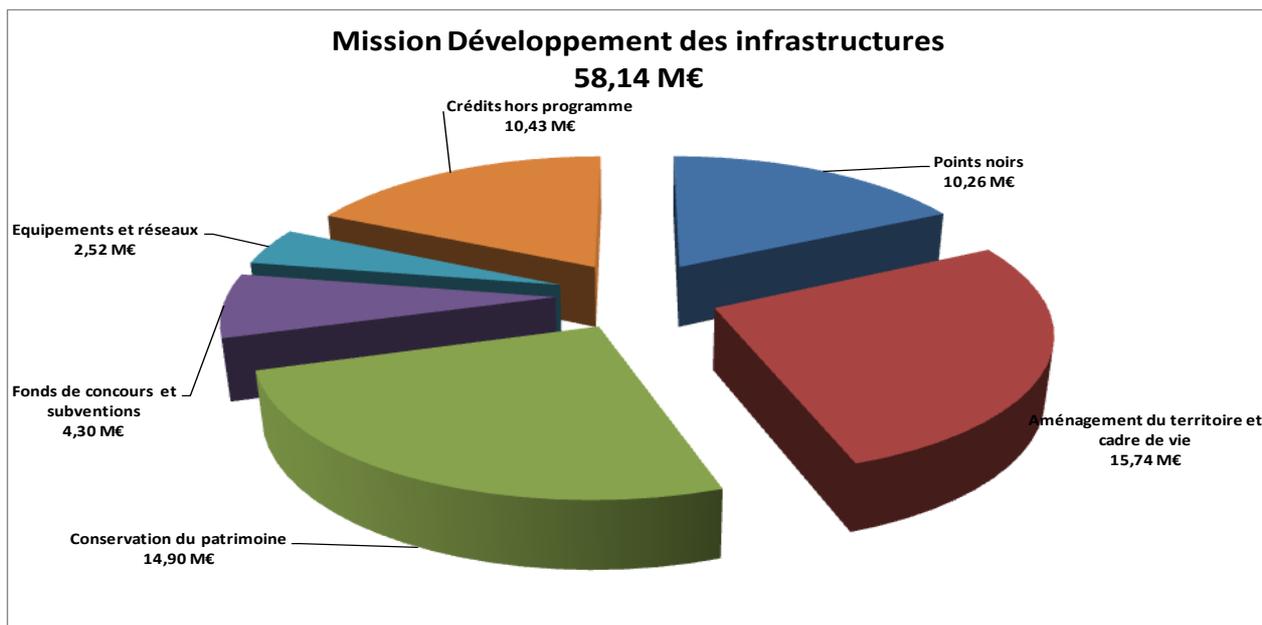
Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) permet de venir en aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté au travers de 2 dispositifs, des aides financières individuelles et des aides collectives.

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, qui prévoit notamment le transfert d'un ensemble ou groupe de compétences parmi une liste prédéfinie organisé par voie conventionnelle entre le Département et la Métropole Nice Côte d'Azur à l'intérieur du périmètre de cette dernière, le FDAJ a été transféré à compter du 1er janvier 2017.

Le Département continuera d'assurer pour 2018, hors territoire métropolitain, la gestion comptable et financière du dispositif dont il délègue, dans le cadre des aides individuelles, la gestion de quatre fonds locaux, soit « Antipolis », « Pays de Lérins », « Est 06 » et « Pays de Grasse », par voie de convention, avec ces missions locales.

De même, en 2018, hors territoire métropolitain, il poursuivra les actions collectives menées par l'association ALC, la Mission locale du pays de Grasse, l'association API Provence et pour partie de l'Union professionnelle artisanale des Alpes-Maritimes (UPA 06).

2. MISSION DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES



Le budget global pour la mise en œuvre de cette politique s'élèvera à 58,14 M€ en 2018. Il se répartit en 10,44 M€ en fonctionnement et 47,7 M€ en investissement.

En 2018, la politique de modernisation et d'entretien du réseau routier départemental sera poursuivie. Sa mise en œuvre, basée sur une volonté de développement des infrastructures et de conservation du patrimoine, assurera aux usagers un niveau satisfaisant de confort et de sécurité.

Le programme « Points noirs » routiers permettra de poursuivre ou de lancer la réalisation d'opérations dont les principaux chantiers seront :

- RD 6107 : Déviation de Vallauris « terrassements assainissements chaussées et réseaux »,
- RD 6185 : Pénétrante Cannes Grasse « section RD9/Jean Girard, études MOE »,
- RD 803 PR 0,280 à 2,800 – « Poursuite des travaux de calibrage du chemin de Vallauris à Cannes »,
- liaison entre la pénétrante Cannes Grasse et la RD 304,
- étude de faisabilité pour l'amélioration des conditions de circulation et d'échanges sur le territoire de la CASA.

Les travaux réalisés dans le cadre du programme « *Aménagement du territoire et cadre de vie* » permettront de développer et de moderniser la voirie favorisant l'accès aux zones à vocation économiques, touristiques et d'enseignement sur l'ensemble du territoire départemental. Il comprend les opérations d'aménagements localisés (ALOCS) permettant d'améliorer le réseau routier dans des zones non identifiées en tant que « points noirs ». Il intègre aussi les actions définies dans le schéma départemental d'aménagement cyclable adopté le 27 mai 2005.

En 2018 seront poursuivis les travaux de prolongation de la piste littorale le long de la RD 6098 à Villeneuve-Loubet entre Marina et la gare de Biot, ainsi que l'aménagement des carrefours RD9 entrée des villes Cannes La Roquette sur Siagne.

Le programme « *Conservation du patrimoine* » comprend les dépenses nécessaires à l'entretien, la conservation et la préservation du patrimoine routier départemental constitué de 1 707 kms de routes départementales, 92 tunnels dont 10 de plus de 300 m nécessitant des mesures particulières d'exploitation, 996 ponts de plus de 2 mètres d'ouverture.

Ce programme permet la mise en œuvre d'actions de protection et de préservation de l'ensemble du patrimoine routier départemental afin de garantir aux usagers les meilleures conditions de confort et de sécurité. Les crédits d'investissement s'élèveront à 14,9 M€ en 2018.

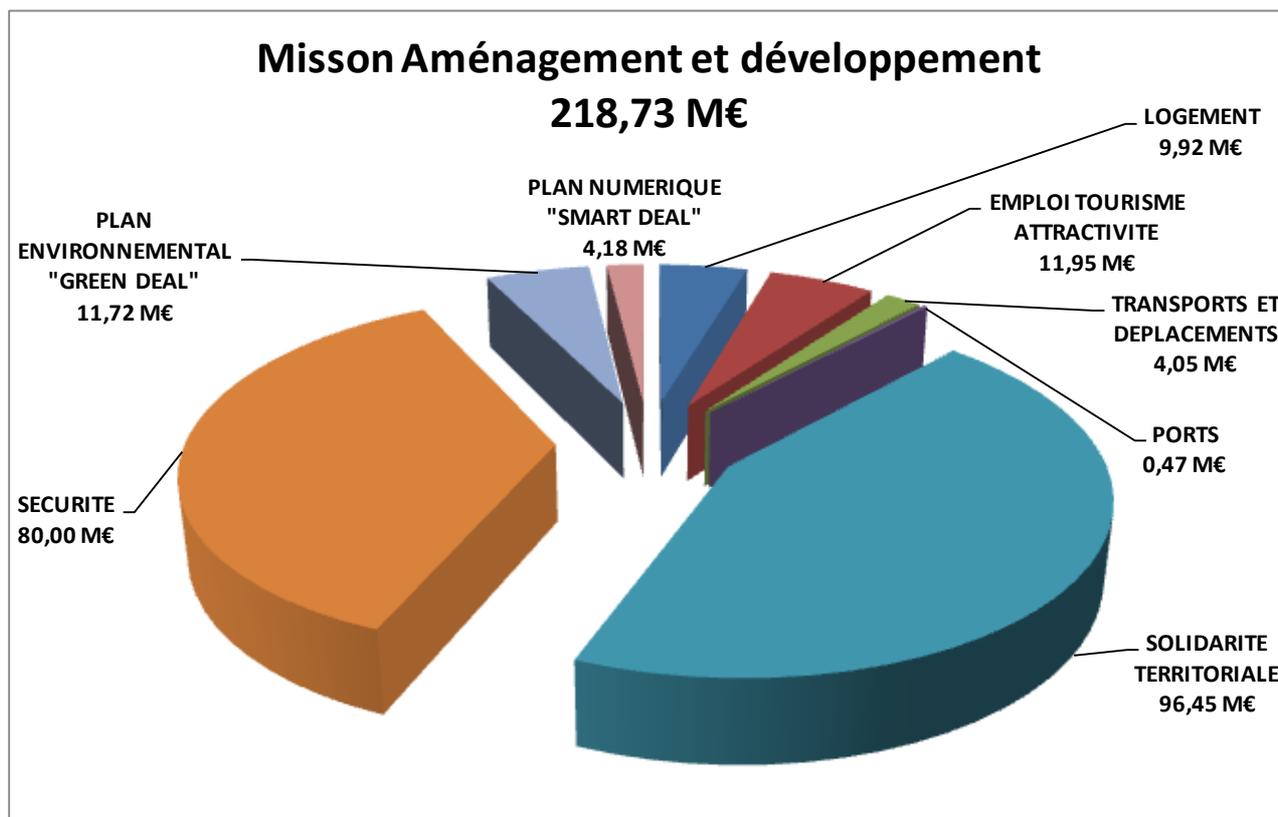
Le programme « *Fonds de concours et subventions* », qui sera maintenu à 4,3 M€ en 2018, enregistre notamment les dépenses correspondant :

- aux subventions versées dans le cadre de conventions pour travaux de protections acoustiques des habitations des riverains éligibles situées le long des infrastructures routières départementales ;
- aux dépenses liées à des cofinancements tels que les fonds de concours destinés aux opérations menées en liaison avec ESCOTA.

Les dépenses relatives au programme « *Équipements et réseaux* », prévues à hauteur de 2,52 M€ en 2018, portent sur les acquisitions de matériels et outillages et de véhicules techniques nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'entretien du réseau routier départemental qui privilégie, depuis ces dernières années, les interventions effectuées en régie. Sont également pris en compte, dans ce programme, les coûts de maintenance, d'entretien et de rénovation des équipements électriques routiers.

La gestion des dépenses de fonctionnement s'effectue hors programme et sa répartition s'opère au sein des fonctions principales suivantes : dépenses de fluides, de maintenance et courantes, viabilité ordinaire et hivernale. Le montant des crédits prévus au BP 2018 en fonctionnement s'élève à 10,43 M€.

3. MISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



C'est un budget de 218,73 M€ en diminution de 28,07 M€ par rapport à 2017 en fonctionnement, en raison du transfert de compétence à la Région des transports. Les crédits d'investissement sont également en baisse de 3,7 M€.

❖ **Politique transports et déplacements :**

Les crédits inscrits s'élèveront en 2018 à 4,05 M€ (contre 35,5 M€ en 2017) dont 4 M€ en investissement. La baisse des crédits de fonctionnement est liée au transfert à la Région PACA des compétences de transport interurbain et de transport scolaire au 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'à la fin du mandat de gestion dans lequel le Département a assuré jusqu'au 31 décembre 2017 les transports interurbains pour le compte de la Région.

Le Département poursuivra sa mission de transport des enfants handicapés mais celle-ci est désormais inscrite sur la mission action sociale, sur la politique « aide aux personnes handicapées ».

Les dépenses d'investissement, pour le programme de transport multimodal, s'élèvent à 4 M€. L'exercice 2018 permettra de finaliser les études et les travaux du programme « Transport multimodal » du contrat de projet État-Région 2007-2013 et de poursuivre ceux du contrat de projet État-Région 2015-2020 voté par le Département le 2 décembre 2016.

❖ Politique « plan environnemental « GREEN DEAL »

Il est proposé de modifier le nom de la politique développement durable, environnement pour l'appeler plan environnemental « Green deal ». Cette nouvelle orientation de la politique environnementale du Département marque notre volonté de renforcer notre action en faveur du développement durable et de la transformation éco-responsable de notre territoire.

Pour l'année 2018, le Département affectera 11,72 M€ à sa politique plan environnemental « GREEN DEAL » dont 4,84 M€ pour la section de fonctionnement et 6,88 M€ pour la section d'investissement. Les crédits sont en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2017 dont 2,5 M€ en investissement.

Durant l'année 2018, le Département prolongera son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et poursuivra l'entretien des parcs naturels départementaux. 19 parcs sont actuellement ouverts au public et représentent une superficie de 4 650 hectares.

Les travaux d'aménagement, d'entretien, de signalétique et de balisage des chemins et sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) seront poursuivis pour l'accueil des promeneurs ou des randonneurs dans de bonnes conditions d'utilisation. En complément des célèbres guides Randoxygène, la création d'une application dédiée aux randonnées et à la Grande traversée du Mercantour sur le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) accompagnera les randonneurs en leur permettant de préparer leur parcours, d'apprécier les points remarquables mais aussi d'enregistrer et de partager leurs performances

Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) compte actuellement trente-trois espaces, sites ou itinéraires (ESI) inscrits. En 2018, les actions opérationnelles menées sur les ESI seront poursuivies tout comme l'instruction et l'analyse par la Commission départementale des espaces sites et itinéraires des ESI susceptibles d'être inscrits au PDESI. Les études d'incidences environnementales seront menées sur les ESI susceptibles d'être inscrits au PDESI.

Enfin, afin d'enrichir ses connaissances sur l'offre outdoor, le Département se positionnera dans le cadre du plan intégré thématique dénommé MITO (Mesures intégrées pour le tourisme outdoor) du programme transfrontalier ALCOTRA franco-italien, qui a notamment pour objectif de dresser un inventaire de l'offre de tourisme sur le grand espace touristique entre le Mont-Blanc et la Côte-d'Azur.

Le service Force 06 poursuivra ses actions dans le cadre du programme d'aménagement et d'entretien des équipements d'intérêt pour la défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

❖ **Politique « plan numérique « SMART DEAL »**

Le numérique étant l'un des deux axes indispensables au développement économique de notre territoire pour répondre aux enjeux actuels, une politique dédiée à la mise en place d'un plan numérique appelé « SMART DEAL » est ainsi créée.

Cette politique, vise à amplifier l'attractivité du territoire, développer les ressources du haut et moyen pays pour favoriser l'implantation d'entreprises et dynamiser les territoires. Différentes actions vont être menées autour du numérique, vecteur d'innovation et facteur de facilitation au service de nos politiques publiques. 4 M€ sont ainsi inscrits en investissement et 180 000 € en fonctionnement. Ils permettront notamment de financer le syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM).

❖ **Politique logement :**

Les crédits d'aide à la pierre sont stables et s'élèveront à 9,9 M€ dont 9,6 M€ en investissement. Bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, des communes ou des structures intercommunales, le logement représente un enjeu majeur de l'action départementale. Pour 2018, les efforts du Département s'inscriront dans la continuité de 2017 et porteront sur l'amélioration de l'habitat rural, les opérations de renouvellement urbain avec Habitat 06 au titre de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) ainsi que le programme de rénovation urbaine.

❖ **Politique emploi, tourisme et attractivité du territoire :**

En 2018, le Département poursuivra son action pour développer des projets touristiques d'envergure, mettre en place des actions d'ingénierie et d'animation sur les moyen et haut pays permettant de créer des liens avec le littoral mais également une évolution vers la digitalisation des dépliants de promotion touristique.

Les crédits prévus pour cette politique s'élèvent à 6,7 M€ en fonctionnement et 5,2 M€ en investissement.

❖ **Politique ports**

Un budget de 15 000 € en investissement et de 454 000 € en fonctionnement est prévu pour cette politique en 2018 sachant que la gestion des ports de Nice, Menton, Cannes et Golfe Juan ont été transférés à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Département conserve la gestion des ports de Villefranche Santé et Villefranche Darse qui sont regroupés au sein d'un budget annexe unique intitulé « Régie des ports de Villefranche-sur-Mer ». L'intégralité de la dotation globale de décentralisation, soit 0,9 M€ sera consacrée à nos deux ports gérés en régie à simple autonomie financière.

Le programme D42 intitulé « Dotation ports transférés (hors port de Nice) » créé en 2017, au sein de la politique des ports pour suivre les dotations versées aux communes de Cannes, Menton et Golfe Juan est doté de 332 000 € en 2018.

❖ **Politique solidarité territoriale :**

96,45 M€ seront inscrits pour cette politique, qui constitue une des priorités du budget. Le fonctionnement sera doté de 24,34 M€ de crédits et l'investissement de 72,11 M€.

Ces crédits permettront de poursuivre le financement du contrat de plan départemental mais aussi de subventionner les autres actions prioritaires de solidarité territoriale, notamment les aides aux collectivités ainsi que le soutien au haut et moyen pays.

L'article 98 de la loi NOTRe prévoit sur le territoire de chaque département un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui définit pour six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services publics dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Ainsi, un projet de « smart- accueil » dans les 9 Maisons du Département pourrait être initié en 2018 afin de répondre aux défis du numérique, du développement durable et de l'innovation sociale.

❖ **Politique sécurité :**

En matière de sécurité, le Département poursuit cette action prioritaire en inscrivant 80 M€ de crédits, dont 79,2 M€ en fonctionnement.

L'année 2018 est marquée par l'engagement du Département dans le soutien à la construction de l'hôtel de police de Saint Roch. Appelé de ses vœux depuis de nombreuses années par le Département, ce projet devrait enfin voir le jour dans les prochaines années. Le Département souhaite s'engager dans ce projet qui regroupera la police nationale, la police municipale et le centre de supervision urbain en apportant une subvention de 5 M€.

Depuis 2005 le Département accompagne le développement du service départemental d'incendie et de sécurité (SDIS 06). La départementalisation a été achevée, le renouvellement du matériel optimisé et un vaste programme de construction et de réhabilitation de casernes est en cours. En 2018, notre contribution au SDIS s'élèvera à 73,5 M€, soit 2 M€ supplémentaires par rapport au BP 2017.

En outre, dans la continuité de la politique de sécurité initiée en 2003 programmant la construction de gendarmeries selon le principe de baux emphytéotiques administratifs, le Département finance le loyer, la gestion, la taxe foncière et les réparations d'entretien du commissariat de Nice et de six gendarmeries.

Par ailleurs, le Département poursuivra et accentuera trois axes d'intervention pour améliorer la sécurité de proximité au travers de :

- l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles au bénéfice des communes et associations, au titre de la politique de l'économie, du tourisme et de l'attractivité du territoire. Le niveau d'aide

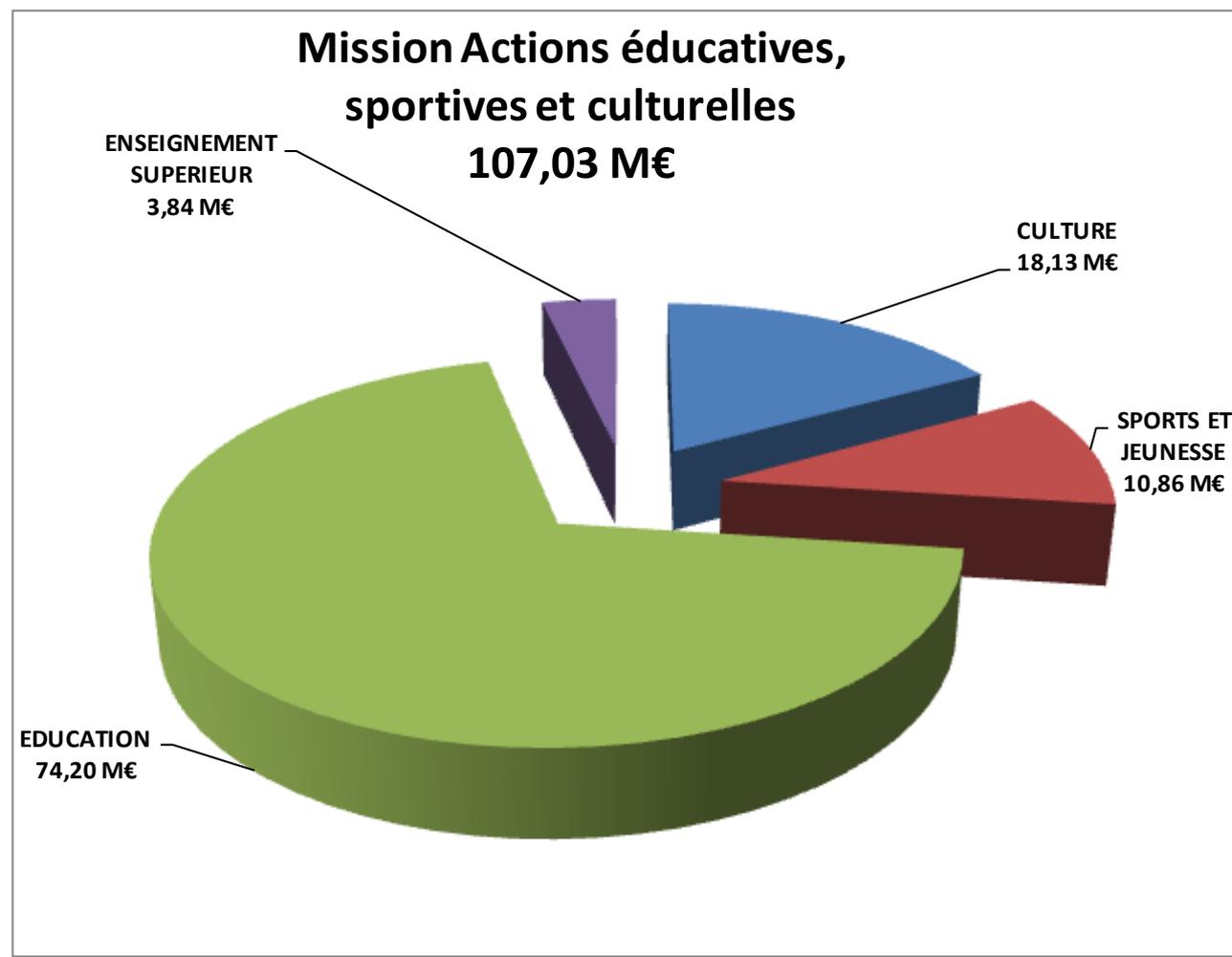
a été revu à la hausse lors de la séance du 22 septembre 2016 en le faisant passer de 3 000 € à 5 000 € par année civile ;

- l'aide aux communes pour les équipements de sécurité de leurs polices municipales et le développement de la vidéo-protection, au titre de la politique de solidarité territoriale ;

- l'aide à l'acquisition de dispositifs d'alarme dans les écoles.

Enfin, le Département consacrera 100 K€ d'investissement pour l'acquisition de matériel de police scientifique mis à disposition de la police et de la gendarmerie.

4. MISSION ACTIONS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES



Les crédits inscrits s'élèvent à 107,03 M€. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 53,9 M€ et ceux d'investissement à 53,1 M€.

❖ **Politique Éducation**

74,2 M€ de crédits sont inscrits au profit de cette politique dont 44,7 M€ de crédits d'investissement.

Se poursuivent en 2018, les travaux de construction du nouveau collège de Pégomas comprenant également un gymnase de type C pour une livraison en septembre 2018, les travaux de reconstruction sur site de la partie métallique du collège Victor Duruy à Nice (sixième collège de type Pailleron) intégrant la construction d'un gymnase pour une livraison échelonnée entre 2018 et 2019, ainsi que les travaux d'extension et de restructuration du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var engagés en 2017 avec une livraison par phase sur la période 2018 – 2019.

Les études se poursuivent sur divers collèges, notamment l'élaboration du programme de reconstruction du collège Les Campelières à Mougins, s'agissant du septième et dernier collège de

type Pailleron du département. Il s'agira d'un collège à consommation énergétique nulle (bâtiment passif).

Se poursuivent également les travaux de réhabilitation du collège Les Vallergues à Cannes, ainsi que l'engagement des travaux pour les collèges Pierre Bonnard au Cannet, Albert Camus à Mandelieu, Roger Carlès à Contes et La Bourgade à La Trinité. Se poursuivent par ailleurs, les travaux de restructuration du bâtiment de la demi-pension du collège Henri Matisse à Nice et les études de rénovation de la couverture et des façades du collège Jean Franco à Saint- Etienne-de-Tinée, avec une première tranche de travaux sur la chapelle contigüe en 2018.

Au titre d'un plan d'investissement en matière d'accessibilité tout type d'handicap, des opérations significatives ont été réalisées comme notamment des ascenseurs dans les collèges Albert Camus à Mandelieu, Henri Matisse et Joseph Vernier. Les études se poursuivent en 2018 pour la création d'ascenseurs au collège Les Vallergues à Cannes et Sadi Carnot à Grasse.

Par ailleurs, le plan sécurité mis en place dès l'automne 2016 sera poursuivi en 2018. Ce plan s'appuie sur les actions suivantes :

- renforcement des clôtures et occultation de celles-ci ;
- renforcement de la vidéo protection des collèges : sécurisation des espaces scolaires, parc riche de 634 caméras équipant 71 collèges et l'école Freinet à Vence, raccordement aux polices municipales de 16 collèges supplémentaires en plus des 25 déjà raccordés ;
- amélioration du contrôle d'accès après avis des conseils d'administration des établissements : le collège Jules Romains à Nice a été le premier équipé de tourniquets début 2017, suivi, durant l'été 2017, par les collèges Alphonse Daudet à Nice, Joseph Pagnol à Saint-Laurent-du-Var et Pablo Picasso à Vallauris. Pour le début de l'année 2018, seront également équipés les collèges L'Archet à Nice, Les Baous à Saint-Jeannet, Les Campelières à Mougins, César à Roquefort-les-Pins, Les Jasmins à Grasse, André Malraux à Cagnes-sur-Mer et Émile Roux au Cannet.

Parallèlement, d'autres actions de maintenance et d'entretien seront entreprises :

En matière d'entretien du patrimoine, les principales actions sont les suivantes :

- restructuration des cuisines des collèges Catherine Ségurane et Joseph Vernier à Nice en cuisines de production, dans une stratégie d'amélioration de l'offre de service ;
- restructuration partielle des cuisines des collèges L'Archet à Nice, ÉmileRoux au Cannet et Les Muriers à Cannes, pour les mettre à niveau.

En matière d'amélioration des conditions de travail, les vestiaires des agents d'entretien du collège Alphonse Daudet à Nice et des agents de cuisine au collège Gérard Philippe à Cannes seront aménagés.

En matière de pérennité des bâtiments :

- réfection des étanchéités des toitures au collège Saint-Exupéry à Cagnes-sur-Mer et confortement du talus à l'arrière du gymnase du collège Joseph Pagnol à Saint-Laurent-du-Var .

En matière de fonctionnalité :

- réhabilitation des salles de sciences au collège Albert Camus à Mandelieu, la réfection du plateau sportif du collège Les Jasmins et reconstruction des sanitaires au collège Sadi Carnot à Grasse.

En matière de prise en compte des risques naturels, les études pour contenir le risque inondation du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée se poursuivront.

En matière de maîtrise énergétique, la politique de maîtrise énergétique menée par le Département s'exprime à travers des travaux d'entretien et de maintenance ciblés :

- poursuite des actions en matière de production solaire de l'eau chaude sanitaire, avec des installations neuves ou des remises en état ;
- remplacement des chaudières obsolètes ;
- mise en œuvre de têtes de robinets thermostatiques ;
- amélioration des performances thermiques des bâtiments par le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment D à la cité mixte du Parc impérial à Nice et traitement de la façade du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers.

En matière de développement des espaces numériques de travail et des nouvelles technologies :

- poursuite de la mise à niveau des réseaux informatiques pour élargir les espaces numériques de travail (salles informatiques) et déploiement d'un réseau wifi ;

- déploiement de la gestion à distance des équipements techniques des collèges : bâtiments déjà connectés : Les Baous à Saint-Jeannet, Alphonse Daudet à Nice, Sidney Béchet à Antibes, Simon Wiesenthal à Saint-Vallier-de-Thiery, Guillaume Vento à Menton, Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer, Les Muriers à Cannes et Les Campelières à Mougins ;

- les bâtiments en cours de travaux sont : les collèges Jean Rostand à Nice et Jules Verne à Cagnes-sur-Mer ;

- les bâtiments qui seront connectés en 2018 sont : les collèges l'Eganaude à Biot, Antoine Risso à Nice, Rabelais à l'Escarène avec un changement de gestion technique centralisée au collège Simon Wiesenthal.

Pour ce qui est des gymnases, en 2018, se poursuivent les travaux de construction du gymnase du collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer et seront engagés les travaux du gymnase du collège Émile Roux au Cannet. Se poursuivent également les travaux d'équipement des salles de sport du collège Joseph Vernier intégrées au projet immobilier de l'ancienne gare du sud de Nice ainsi que l'acquisition en l'état futur d'achèvement de ces salles.

En termes de fonctionnement, le Département poursuit les actions engagées auprès des collèges : soutien aux activités éducatives par le biais de l'octroi de subventions aux associations, poursuite du catalogue Ac'Educ, aides à la cantine, plan jeunes. Le Département poursuivra également en 2018 sa politique d'encouragement à la réussite des élèves et des étudiants, avec la bourse au mérite, ainsi que les voyages de la Mémoire.

Il est également proposé de reconduire les aides aux familles, qu'il s'agisse de l'aide à la cantine ou de l'aide à la scolarité.

❖ **Politique Culture**

Le Département va consacrer 18,13 M€ de crédits à la politique culturelle. Cet effort constamment renouvelé de notre collectivité pour la culture, montre l'importance qu'accorde le Département à la démocratisation de la culture, au tissu associatif et au patrimoine culturel de notre territoire.

La politique culturelle pour 2018 se poursuit, dans la continuité des exercices précédents, par l'attribution de subventions aux associations dans des domaines variés comme la musique, la danse, le théâtre, le livre, le cinéma, permettant la conservation et le développement d'un tissu associatif riche et diversifié.

L'événementiel sera conforté avec la reconduction des Soirées estivales et de la manifestation « C'est pas classique ! » mais aussi le soutien financier aux principaux événements culturels du département.

❖ **Politique Sports et jeunesse**

10,86 M€ de crédits, dont 9,28 M€ en fonctionnement nous permettront de poursuivre notre action autour des axes majeurs retenus par le Département visant à développer et promouvoir le sport ou la pratique d'une activité physique, en apportant un soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau, en participant à la promotion des manifestations sportives et en s'engageant sur des actions fortes à destination de la jeunesse dans le temps scolaire ou extrascolaire .

L'action du Département en faveur du sport réside également dans le soutien financier apporté, d'une part, aux comités départementaux et aux clubs sportifs qui, par leur action, participent au dynamisme du mouvement sportif azuréen et, d'autre part, aux organismes œuvrant pour la jeunesse (OSJV), propriétaires ou gestionnaires de centres de vacances d'accueil d'enfants et d'adolescents.

Les dispositifs sportifs départementaux « voile et mer », « montagne et ski », « natation haut pays » et « escalade et activités connexes » seront poursuivis en 2018.

La jeunesse continue à bénéficier des 4 écoles départementales tant sur le temps scolaire que sur la période de vacances ainsi que les aides aux activités organisées pendant les vacances scolaires par les collectivités et les associations.

Enfin, le soutien au tissu associatif local et aux différents clubs est maintenu, de manière à permettre l'accès à chacun (jeunes, handicapés, séniors,...) à une grande diversité d'activités sportives.

❖ **Politique Enseignement supérieur et recherche**

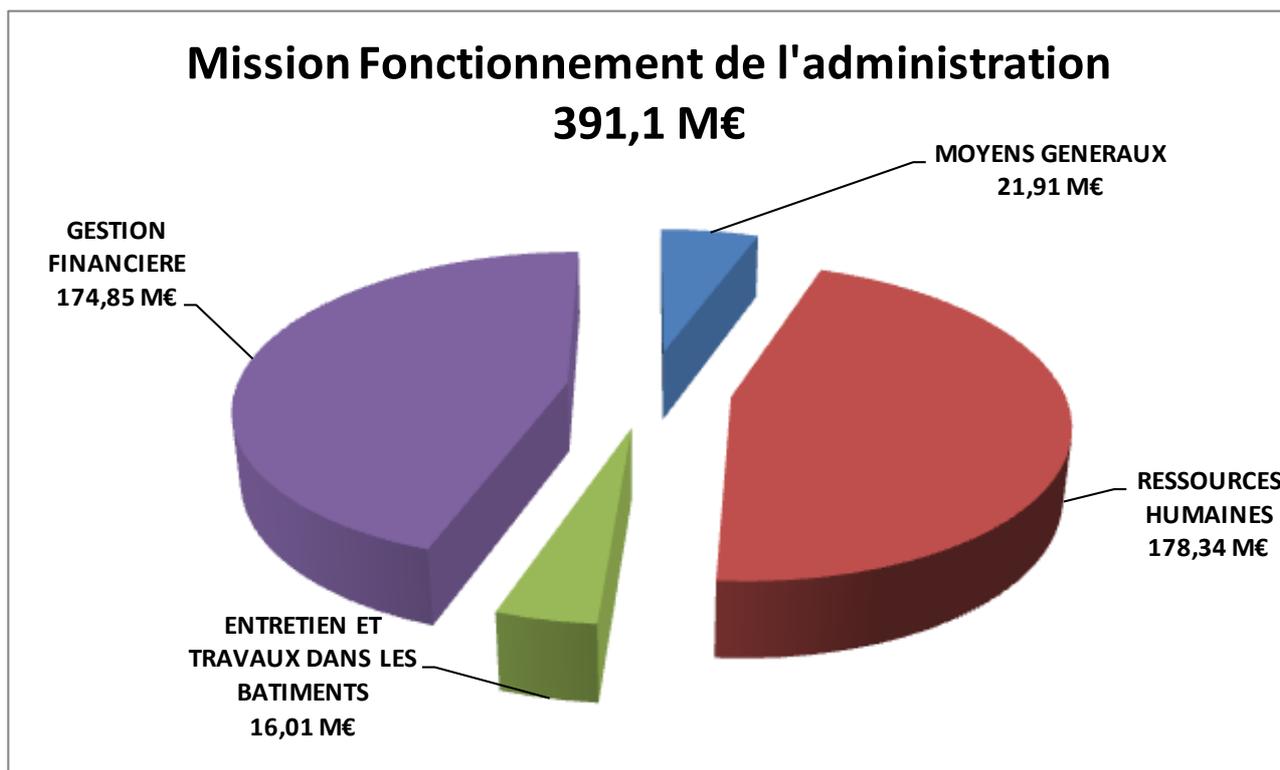
Cette politique est dotée de 3,84 M€ de crédits dont 145 000 € de fonctionnement.

Le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux d'enseignement supérieur » concerne les sites Stéphane Liégeois et George V à Nice, gérés par l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice.

Par ailleurs, la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Département, du campus des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), désormais appelé Sophia Tech, a poursuivi l'objectif de renforcer le cluster « technologies information et communication ».

Sa construction a permis le regroupement sur un même site et autour de l'école d'ingénieurs Polytech'Nice-Sophia, de l'institut universitaire de technologie et de centres de recherche déjà présents tel que l'institut national de recherche en informatique et en automatique, des constructions nouvelles d'enseignement supérieur et de recherche pour l'université de Nice-Sophia Antipolis (UNS) et EURECOM, filiale du groupe MinesTelecom. Il s'agit de solder les derniers marchés en 2018.

6. MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION



❖ **Entretien et travaux dans les bâtiments**

La politique d'entretien et travaux dans les bâtiments départementaux a pour objectif la modernisation du service public et la maîtrise des coûts. Le montant des crédits inscrits en 2018 à cette politique s'élève à 16,01 M€, dont 7,6 M€ en investissement.

Cette stratégie patrimoniale se décline en plusieurs objectifs pour l'année 2018 :

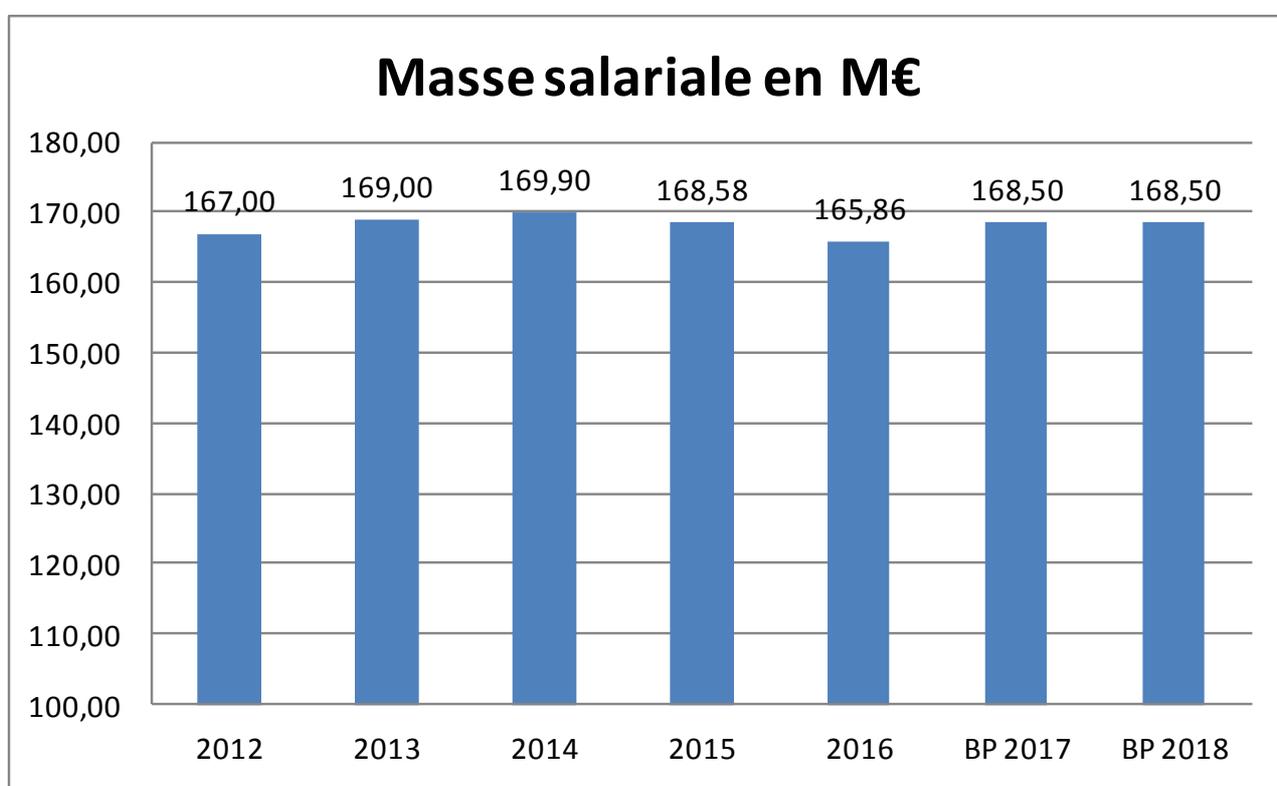
- des bâtiments plus sécurisés ;
- un parc immobilier moins onéreux, mieux adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel ;
- l'amélioration et l'optimisation de l'entretien des bâtiments ;
- la priorité donnée aux dimensions environnementales et sociales ;
- des bâtiments connectés et intelligents.

❖ Ressources humaines

Pour 2018, je vous propose de poursuivre et d'adapter les orientations définies les années précédentes de maîtrise des effectifs par le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, de pilotage de la masse salariale et de rationalisation des autres dépenses de personnels.

Le non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 mis en place depuis 2009 a permis de réduire l'effectif de 5035 à 4230 agents en 9 ans. Cette politique a contribué à maîtriser les dépenses de fonctionnement mais, après les efforts consentis par l'ensemble des services, elle doit être adaptée selon les secteurs d'activité en étant particulièrement attentif au service public dans les collèges et structures sociales..

La politique de maîtrise rigoureuse des embauches permet d'inscrire 178,3 M€ de crédits sur les ressources humaines, dont 9,8 M€ au titre de l'action sociale en faveur du personnel et 168,5 M€ pour les salaires. Ce montant est stable par rapport au BP 2017 et intègre la suppression des contrats aidés de l'État dans les collèges notamment.



❖ Moyens généraux

Les crédits affectés à cette politique s'élèvent globalement à 21,91 M€ et permettront de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau performant. La mutualisation et la rationalisation des moyens restent une priorité de l'ensemble des services.

Dans le domaine des services généraux, la maîtrise des frais de fonctionnement courants de l'administration a produit ses effets grâce à une responsabilisation accrue des services. Les actions de rationalisation sur l'économat seront consolidées en 2018. L'amélioration de la gestion de la flotte automobile et progressivement sa réduction sera poursuivie par le renforcement de la pratique d'auto-partage (ezycar056). Un logiciel unique de gestion des parcs automobiles sera mis en service.

Enfin, le Département s'inscrira dans une stratégie de « Smart deal » afin de favoriser l'appropriation et la flexibilité des outils numériques dans le travail quotidien des agents.

S'agissant de la gestion financière, l'annuité de la dette s'élève à 97,4 M€ dont 30,6 M€ d'intérêts contre 32,7 M€ en 2017 et 34,2 M€ en 2016. Cette baisse au niveau des intérêts payés résulte de l'effet conjugué de la diminution du recours à l'emprunt et du désendettement effectué depuis 2015.

Ainsi, l'encours de dette prévisionnel devrait s'établir à environ 794 M€ fin 2018, soit une diminution de 12% sur 4 ans.

S'agissant du port de Villefranche-Darse, un emprunt auprès du Crédit Agricole Provence Alpes Côte d'Azur contracté par la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur est transféré au Département dans le cadre de la reprise en régie directe de ce port au 1^{er} janvier 2018.

En effet, jusqu'en décembre 2017, le port départemental de Villefranche-Darse est concédé à la CCI. Cette concession prend fin au 31 décembre 2017 et le Département reprend en régie la gestion de ce port.

La Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur a contracté en 2013 un emprunt de 1 200 000 € en taux révisable Euribor 3 mois (+ marge 1,75 %) auprès du Crédit Agricole Provence Alpes Côte d'Azur afin de financer les travaux de réhabilitation des bâtiments des anciennes forges, situés dans le périmètre portuaire. Le taux de l'emprunt a ensuite été basculé en fixe (2,44 %) le 30 septembre 2015.

Au 1^{er} janvier 2018, le capital restant dû s'élèvera à 720 000 €. Les conditions de financement demeureront identiques à celles consenties à la CCI avant transfert, à savoir :

- taux fixe : 2,44 % ;
- amortissement : constant ;
- périodicité : trimestrielle ;
- durée résiduelle : 6 ans.

Vous trouverez en annexe copie du contrat de prêt et de la modification de taux intervenue.

PRESENTATION COMPTABLE

	Dépenses		Recettes	
	Réelles et Mixtes	Ordres	Réelles et Mixtes	Ordres
Investissement	286 840 000 €	6 200 000 €	79 498 900 €	213 541 100 €
Fonctionnement	1 080 441 644 €	213 541 100 €	1 287 782 744 €	6 200 000 €
TOTAL	1 367 281 644 €	219 741 100 €	1 367 281 644 €	219 741 100 €

En conclusion, je vous propose :

- 1°) d'adopter le projet de budget primitif 2018 ;
- 2°) d'autoriser l'abondement des autorisations de programme à hauteur de 246 101 099,35 € et des autorisations d'engagement à hauteur de 11 730 000 € ;
- 3°) de reconduire à l'identique le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 12,42 % ;
- 4°) de reconduire à l'identique le taux de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit 4,5 % ;
- 5°) de maintenir le coefficient actuel de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4 pour l'exercice 2017 ;
- 6°) de modifier l'architecture budgétaire du Département consistant à :
 - changer l'intitulé de la politique Développement durable, environnement en : « Plan environnemental « Green deal » » ;
 - créer, au sein de la mission aménagement, développement, une politique intitulée Plan numérique « Green deal » ;
- 7°) dans le cadre de la reprise en régie directe du port de Villefranche-Darse par le Département, d'approuver le transfert au 1er janvier 2018 de l'emprunt contracté

par la Chambre de commerce et d'industrie en 2013 auprès du Crédit Agricole Provence Alpes Côte d'Azur afin de financer les travaux de réhabilitation des bâtiments des anciennes forges situés sur le port de Villefranche Darse, aux conditions suivantes :

- capital: 720.000 €,
- taux fixe : 2,44 %,
- amortissement : constant,
- périodicité : trimestrielle,
- durée résiduelle : 6 ans,

étant précisé que le contrat de prêt conclu le 20 décembre 2013, l'avis de modification de taux du 30 juillet 2015 et le tableau d'amortissement sont joints en annexe.